



Extrait du registre des décisions

Bureau du 28 mars 2019

n° 033-19

Objet : *RD - Approbation d'un avenant n° 2 à la convention relative aux opérations de restructuration du centre d'incendie et de secours et de l'immeuble d'habitation de Chambéry et de construction du centre d'incendie et de secours de Sud Lac*

- date de convocation le 22 mars 2019
- nombre de conseillers en exercice : 52

L'an deux mille dix-neuf, le jeudi vingt-huit mars à dix-huit heures trente, les membres du Bureau de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Challes-les-Eaux, espace Belvedere, sous la présidence de Xavier Dullin, président de Grand Chambéry.

• étaient présents : 31

Aillon-le-Jeune	Emmanuelle Andrevon
Aillon-le-Vieux	Christian Gogny
Arith	Pierre Gerard
Barberaz	
Barby	Catherine Chappuis
Bassens	
Bellecombe-en-Bauges	Jean-Luc Berthalay
Challes-les-Eaux	
Chambéry	Josiane Beaud - Driss Bourida - Aloïs Chassot - Jean-Claude Davoine - Xavier Dullin - Pierre Perez
Cognin	Jean-Pierre Beguin - Florence Vallin-Balas
Curienne	
Doucy-en-Bauges	Marie Perrier
Ecole	Annick Bonniez
Jacob-Bellecombette	Brigitte Bochaton
Jarsy	
La Compôte	
La Motte-en-Bauges	
La Motte-Servolex	Luc Berthoud - Christiane Boisselon
La Ravoire	Marc Chauvin
La Thuile	Dominique Pommat
Le Châtelard	Pierre Hemar
Le Noyer	
Les Déserts	Michel André
Lescheraines	
Montagnole	Jean-Maurice Venturini
Puygros	
Saint-Alban-Leysse	Michel Dyen
Saint-Baldoph	Christophe Richel
Saint-Cassin	
Sainte-Reine	
Saint-François de Sales	Maryse Fabre
Saint-Jean-d'Arvey	Bernard Januel
Saint-Jeoire-Prieuré	Jean-Marc Léoutre
Saint-Sulpice	Louis Caille
Sonnaz	Daniel Rochaix
Thoiry	
Vérel-Pragondran	
Vimines	Lionel Mithieux

• conseillers excusés ayant donné pouvoir : 7

de Jean-Benoît Cerino à Catherine Chappuis - de Jean-Pierre Coendoz à Dominique Pommat - de Michel Dantin à Josiane Beaud - de Jean-Pierre Fressoz à Pierre Hemar - de Benoît Perrotton à Jean-Maurice Venturini - de Alexandra Turnar à Xavier Dullin - de Sylvie Vuillemet à Luc Berthoud

• conseillers excusés : 14

François Blanc - Stéphane Bochet - Frédéric Bret - Albert Darvey - David Dubonnet - Philippe Dubonnet - Pierre Duperier - Jérôme Esquevin - Philippe Gamen - Daniel Grosjean - Sylvie Koska - Luc Meunier - Damien Regairaz - Alain Thieffinat

GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

Bureau du 28 mars 2019

délibération n° 033-19

objet **RD - Approbation d'un avenant n° 2 à la convention relative aux opérations de restructuration du centre d'incendie et de secours et de l'immeuble d'habitation de Chambéry et de construction du centre d'incendie et de secours de Sud Lac**

Xavier Dullin, président, rappelle que Grand Chambéry, Grand Lac et le Service départemental d'incendie et de secours de la Savoie (SDIS 73) ont signé le 20 janvier 2015 une convention relative aux opérations de restructuration du centre d'incendie et de secours (CIS) et de l'immeuble d'habitation de Chambéry et de construction du centre d'incendie et de secours (CIS) de Sud Lac.

Un premier avenant a été signé le 24 avril 2018 afin d'actualiser cette convention suite :

- aux démarches administratives relatives au classement du terrain en zone constructible (arrêté préfectoral du 26 juillet 2017) pour le CIS de Sud Lac,
- à l'avancement des travaux réalisés sur le CIS et l'immeuble d'habitation de Chambéry.

Cette convention doit être à nouveau actualisée par le présent avenant n° 2 suite :

- au surcoût de l'aménagement du terrain du CIS de Sud Lac,
- à l'avancement des travaux réalisés sur les deux opérations,
- aux consultations lancées.

L'ensemble des engagements financiers pour Grand Chambéry serait donc le suivant :

OPERATION	MONTANT INITIAL €TTC	MONTANT ACTUALISE €TTC
CIS et immeuble d'habitation de Chambéry	2 343 740,56 (100,00%)	2 243 533,66 (100,00%)
CIS de Sud Lac	1 959 424,22 (76,97%)	2 484 550,51 (76,97%)
Total	4 303 164,78	4 728 084,17

Vu les statuts de Grand Chambéry,

Vu la délibération n° 023-18 C du Conseil communautaire du 22 mars 2018 déléguant au Bureau tout type de conventions préalables à la réalisation d'études et travaux,

Vu la convention du 20 janvier 2015,

Le Bureau de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : **approuve** l'avenant n° 2 à la convention du 20 janvier 2015 avec le Service départemental d'incendie et de secours de la Savoie et Grand Lac, joint en annexe,

Article 2 : **autorise** le président ou son représentant à signer l'avenant n° 2 à la convention du 20 janvier 2015 et tout document ultérieur à intervenir pour cet objet,

Article 3 : **dit**, en application de l'article L5211-10 du CGCT, que cette décision fera l'objet d'un compte-rendu lors de la prochaine séance obligatoire du Conseil communautaire.

le président,
Xavier Dullin

Accusé de réception - contrôle de légalité

Nature de l'acte : Décision du Bureau

Numéro attribué à l'acte : 033-19

Objet de l'acte : RD - Approbation d'un avenant n° 2 à la convention relative aux opérations de restructuration du centre d'incendie et de secours et de l'immeuble d'habitation de Chambéry et de construction du centre d'incendie et de secours de Sud Lac

Thème Préfecture : 7 - Finances locales 8 - Fonds de concours 2 - Autres

Date de l'acte : 28 mars 2019

Annexe(s) : Projet d'avenant

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20190328-lmc1H21837H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H21837H1

Date de transmission en Préfecture : 08 avril 2019

Date de réception en Préfecture : 08 avril 2019